

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2016-06-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1^{re} avenue, Ville de Portneuf le 13^e jour du mois de juin deux mille seize à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard
Mesdames les conseillères : Diane Godin
Karine St-Arnaud
Chantale Hamelin
Joëlle Genois
Esther Savard
Monsieur le conseiller : Bruno Cormier

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

Rés.2016-06-116

Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Information règlement d'emprunt (édifices municipaux)
3. Période de questions
4. Dépôt du bordereau de correspondance
5. Adoption des procès-verbaux du 9 mai et du 6 juin 2016
6. Adoption des comptes à payer
7. Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme
8. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
9. Dépôt rapport financier OMH
10. Adoption règlement #188, ajoutant l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102
11. Assemblée de consultation règlement #189, créant la nouvelle zone AF/B-119

12. Adoption second projet de règlement #189, créant la nouvelle zone AF/B-119
13. Adoption du règlement municipal numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie
14. Adoption règlement d'emprunt pour des rénovations à l'actuel hôtel de ville (297, 1^{re} Avenue) et le réaménagement au garage municipal
15. Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un édifice afin de relocaliser les bureaux administratifs
16. Adoption règlement d'emprunt pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391 rue Saint-Charles
17. Demande dérogation mineure, rang de la Chapelle
18. Asphaltage différentes parcelles de rues
19. Nettoyage des grilles pluviales
20. Installation air climatisé au Carrefour municipal
21. Offre de services professionnels, assistance technique – Acquisition de données de débits
22. Engagement mécanicien
23. Inscription au congrès de la F.Q.M.
24. Achat terrains, monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough
25. Cession de terrain à madame Gisèle Hardy
26. Cession de terrain à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf
27. Annulation de soldes résiduares
28. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local
29. Appui CPTAQ, monsieur Frédéric Des Rochers
30. Autorisation signature servitude avec madame Carole Duval
31. Autorisation demande de subvention PIC150
32. Projet Escouade Bleue
33. Prêt de terrain à monsieur Normand Godin
34. Demande au ministère des Transports du Canada
35. Demande au gouvernement du Québec, réglementation chiens dangereux
36. Appui parrainage d'une famille syrienne
37. Autorisation de passage, Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur
38. Autorisation de passage, Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer
39. Chemin de fer Québec Gatineau, voie de contournement

40. Période de questions

41. Levée de l'assemblée

Information règlement d'emprunt (édifices municipaux)

Une lettre a été adressée à tous les citoyens(nes) de la Ville de Portneuf les invitant à assister à la soirée d'information concernant le projet de relocalisation des bureaux administratifs.

Monsieur le maire fait un résumé des raisons qui ont motivés les membres du conseil municipal à faire l'acquisition de la bâtisse située au 101, rue Provencher afin de relocaliser les bureaux administratifs.

Les gens présents sont invités à poser leurs questions ou faire des commentaires concernant le projet de relocalisation des bureaux administratifs.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h22 Fin : 20h46

Dépôt du bordereau de correspondance

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 juin 2016. (du 10 mai au 13 juin 2016)

Rés.2016-06-117

Adoption des procès-verbaux du 9 mai et du 6 juin 2016

Une copie des procès-verbaux a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE les procès-verbaux du conseil de Ville du 9 mai et du 6 juin 2016 soient acceptés tel que présentés.

Rés.2016-06-118

Adoption des comptes à payer.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 458 754.32 \$.

Liste des comptes à payer	207 372.60 \$
Liste des chèques émis	129 791.68 \$
Liste des chèques manuels	3 576.15 \$
Liste des paiements en ligne	45 570.32 \$
Dépôt salaires	72 443.57 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 6 avril 2016 est déposé au conseil municipal, le 13 juin 2016.

Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité Culture et Embellissement tenue le 20 avril 2016 est déposé au conseil municipal, le 13 juin 2016.

Rés.2016-06-119 Dépôt du rapport financier OMH

Monsieur Nelson Bédard, maire présente les résultats de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf tel que vérifié par Bédard & Guilbault;

Considérant que le déficit d'opération est de 46 696 \$ et que la Ville contribue à 10% de ce déficit;

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du rapport du vérificateur de l'exercice terminé le 31 décembre 2015 de l'Office municipal d'habitation de Portneuf, tel que préparé par Bédard & Guilbault, c.a. et autorise le versement de la contribution de la Ville au déficit d'opération pour l'année 2015 au montant de 4 669 \$.

Rés.2016-06-120 Adoption règlement #188, ajoutant l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement 188 « Pour ajouter l'usage habitation de moyenne densité dans la zone Ra/a-102 » soit adopté.

Assemblée de consultation règlement 189, créant la nouvelle zone AF/B-119

Monsieur le maire explique le projet de règlement 189 « Modifiant le règlement de zonage 116 afin de créer la nouvelle zone AF/B-119 et ajoutant l'usage récréation extensive ». Considérant qu'un tel règlement vise à créer une nouvelle zone AF/B-119 comprenant les lots 2 980 126, 4 655 068 et 4 655 069 destinée à l'implantation de cabanes perchées et d'ajouter l'usage récréation extensive.

Suite à la présentation par monsieur le maire et la période de questions, aucune modification n'a été soumise dans le projet de règlement.

Rés.2016-06-121 Adoption du second projet règlement #189, créant une nouvelle zone AF/B-119 ajoutant l'usage récréation extensive

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et que tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le second projet de règlement 189 « Modifiant le règlement de zonage numéro 116 afin de créer la nouvelle zone AF/B-119 et ajoutant l'usage récréation extensive » soit adopté.

Rés.2016-06-122 Adoption du règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie

Considérant que la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., chapitre C-47.1) confère aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements portant sur diverses matières;

Considérant que l'adoption des règlements municipaux uniformisés (RMU) sur le territoire de la MRC de Portneuf date de plusieurs années et que les municipalités ont manifesté leur intention de procéder à leur actualisation;

Considérant qu'un comité de travail composé de directeurs généraux et de greffiers de certaines municipalités de la MRC de Portneuf ainsi que d'un représentant de la Sûreté du Québec a procédé à l'analyse et à la révision des règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant qu'un consensus a été obtenu entre les municipalités et les intervenants concernés quant au contenu d'un règlement uniformisé regroupant les dispositions de six règlements municipaux uniformisés (RMU);

Considérant que le conseil juge opportun d'adopter ce règlement visant à assurer la sécurité et la qualité de vie des résidents de la municipalité;

- le règlement RMU-01 sur les systèmes d'alarme
- le règlement RMU-02 concernant les animaux
- le règlement RMU-03 relatif à l'utilisation de l'eau potable en cas de pénurie
- le règlement RMU-04 relatif au stationnement
- le règlement RMU-06 sur le colportage
- le règlement RMU-07 concernant les nuisances, paix et bon ordre

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil tenue le 9 mai 2016 en vue de l'adoption du présent règlement;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le règlement et qu'ils renoncent à sa lecture;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil adopte le règlement municipal uniformisé numéro RMU-2016 relatif à la sécurité et à la qualité de vie tel que déposé;

QUE le conseil autorise les officiers municipaux et les agents de la paix à délivrer des constats d'infraction et à entreprendre des poursuites pénales au nom de la municipalité;

QU'une copie du règlement soit transmise à la Sûreté du Québec, à la cour municipale de Donnacona et à la MRC de Portneuf.

Rés.2016-06-123

Adoption règlement d'emprunt pour des rénovations à l'actuel hôtel de ville (297 1^{re} Avenue) et le réaménagement au garage municipal

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #190 « Décrétant une dépense de 338 000 \$ et un emprunt de 338 000 \$ pour des rénovations à l'actuel hôtel de ville et le réaménagement d'un bureau au garage municipal » soit adopté.

Rés.2016-06-124

Adoption règlement d'emprunt pour l'acquisition d'un édifice afin de relocaliser les bureaux administratifs

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #192 « Décrétant une dépense de 448 000 \$ et un emprunt de 448 000 \$ pour l'acquisition d'un édifice afin de relocaliser les bureaux administratifs » soit adopté

Madame la conseillère Joëlle Genois quitte son siège.

Rés.2016-06-125

Adoption règlement d'emprunt pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391, rue Saint-Charles

Attendu qu'une copie du règlement a été remise à tous les membres du conseil au moins deux (2) jours avant la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le règlement #191 « Décrétant une dépense de 608 500 \$ et un emprunt de 608 500 \$ pour la stabilisation du talus riverain de la rivière Portneuf face au 1391, rue Saint-Charles » soit adopté.

Rés.2016-06-126 Dérogation mineure, rang de la Chapelle

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal municipal édition de mai 2016;

Attendu que la demande consiste à permettre la construction d'une résidence avec un garage attenant devant de 2.5 mètres la façade de la maison au lieu de 1 mètre, tel que permis à l'article 7.2.2 du règlement de zonage;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal accepte la demande de dérogation mineure concernant l'immeuble matricule 9380-81-9930 situé sur les lots 2 980 084 et 2 979 949 au rang de la Chapelle.

Rés.2016-06-127 Asphaltage différentes parcelles de rues

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal autorise une dépense de 22 782.30 \$ taxes incluses pour l'asphaltage de différentes parcelles de rues tel que démontré dans la soumission de Pont-Rouge Asphalte et embellissement en date du 30 mai 2016.

Rés.2016-06-128 Nettoyage des grilles pluviales

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate Qualinet pour le nettoyage (pompage) des grilles pluviales et du séparateur (unité de captage d'huile et de sédiments non-dissous) à un coût de 9.75\$/la grille pour une dépense maximale de 6587.50 \$ taxes en sus.

Madame la conseillère Joëlle Genois reprend son siège.

Rés.2016-06-129 Installation air climatisé au Carrefour municipal

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 11 757 \$ taxes en sus pour l'installation d'un air climatisé au Carrefour municipal dans la salle du haut.

Rés.2016-06-130 Offre de services professionnels, assistance technique – Acquisition de données de débits

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf mandate la firme Tétra Tech QI Inc. pour de l'assistance technique spécialisée dans la démarche de mise au point du système de télémétrie et d'ajout d'équipements permettant d'effectuer l'acquisition de données de débits afin d'évaluer le volume d'eau distribué la nuit dans le secteur sud au montant de 12 000 \$ taxes en sus.

QUE cette dépense soit affectée à la taxe d'accise.

Rés.2016-06-131 Engagement mécanicien

Attendu qu'une offre d'emploi est parue dans l'édition du 13 avril 2016 du Courrier de Portneuf;

Attendu que le comité de travail a fait une présélection et a tenu une entrevue auprès de quatre candidats;

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal retienne les services de monsieur Denis Chastenay aux conditions établies dans la convention collective à compter du 27 juin 2016.

Rés.2016-06-132 Inscription au congrès de la F.Q.M.

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 2 759.40 \$ taxes incluses et la participation de monsieur le maire Nelson Bédard, monsieur le conseiller Bruno Cormier et madame la conseillère Joëlle Genois au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 29, 30 septembre et 1^{er} octobre 2016 au Centre des congrès à Québec.

QUE tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

Rés.2016-06-133 Achat terrain, monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough

Considérant que la Ville de Portneuf désire acquérir des parties de terrain appartenant à monsieur Gilles Bédard et madame Linda Kingsborough afin de réaliser la voie de contournement;

Considérant qu'une promesse d'achat/vente conditionnelle fixant les modalités d'une éventuelle acquisition a été signée avec monsieur Bédard et madame Kingsborough;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf achète les lots, appartenant à monsieur Gilles Bédard et à madame Linda Kingsborough, pour l'aménagement de la voie de contournement, tel que démontré sur le plan préparé par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre (en annexe) au prix de 0.37 \$ du pied carré.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cet achat de terrain.

QUE cette dépense soit affectée au fonds Carrières et Sablières.

Rés.2016-06-134 Cession de terrain à madame Gisèle Hardy

Considérant que la ville de Portneuf n'utilise plus cette parcelle de terrain comme citerne en cas d'incendie;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf cède le lot 2 981 174 à madame Gisèle Hardy pour un montant de 1.00 \$.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette cession de terrain.

Rés.2016-06-135 Cession de terrain à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf cède le lot 2 980 894 à la Fabrique de la paroisse de Notre-Dame-de-Portneuf pour un montant de 1.00 \$.

QUE les frais de notaire soient à la charge de l'acquéreur.

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient, et ils sont par les présentes, autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf tout document relatif à cette cession de terrain.

Rés.2016-06-136 Annulation de soldes résiduaire

ATTENDU QUE la Ville de Portneuf a entièrement réalisé l'objet des règlements dont la liste apparaît à l'annexe, selon ce qui y était prévu;

ATTENDU QU'une partie de ces règlements a été financée de façon permanente;

ATTENDU QU'il existe pour chacun de ces règlements un solde non contracté du montant de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QUE le financement de ces soldes n'est pas requis et que ces soldes ne devraient plus apparaître dans les registres du Ministère;

ATTENDU QU'il y a lieu, à cette fin, de modifier les règlements d'emprunt identifiés à l'annexe pour ajuster les montants de la dépense et de l'emprunt et, s'il y a lieu, approprier une subvention ou une somme provenant du fonds général de la municipalité.

Il est par conséquent, proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf modifie les règlements identifiés à l'annexe de la façon suivante :

1. par le remplacement des montants de la dépense ou de l'emprunt par les montants indiqués sous les colonnes « nouveau montant de la dépense » et « nouveau montant de l'emprunt » de l'annexe;
2. par l'ajout d'une disposition prévoyant qu'aux fins d'acquitter une partie de la dépense, la Municipalité affecte de son fonds général la somme indiquée sous la colonne « Fonds général » de l'annexe;
3. par la modification de la disposition relative à l'affectation d'une subvention en vue d'y indiquer le montant apparaissant sous la colonne « subvention » de l'annexe. Les protocoles d'entente ci-joints sont réputés faire partie intégrante des règlements correspondants identifiés à l'annexe.

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire que le pouvoir d'emprunt des règlements identifiés à l'annexe ne sera pas utilisé en totalité en raison des modifications apportées à ces règlements par la présente résolution et, le cas échéant, des quotes-parts versées par les promoteurs ou des sommes reçues des contribuables en un seul versement pour le paiement de leur part en capital. Les montants de ces appropriations apparaissent sous les colonnes « Promoteurs » et « Paiement comptant » de l'annexe.

QUE la Ville de Portneuf demande au Ministère d'annuler dans ses registres les soldes résiduels mentionnés à l'annexe.

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

QUE la résolution 2016-05-112 soit abrogée par la présente.

Rés.2016-06-137

Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 127 320 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situés sur ces routes;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu qu'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés le dépôt de la reddition des comptes à l'annexe B dûment complétée;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Rés.2016-06-138 Appui CPTAQ, monsieur Frédéric Des Rochers

Considérant que monsieur Frédéric Des Rochers demande de lotir et aliéner une partie du lot 4 655 068 de l'ensemble de sa propriété;

Considérant que ce lotissement est pour accommoder le propriétaire voisin du lot 4 655 070 qui désire l'acquérir;

Considérant que cette demande est faite sur la base des critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire agricole ainsi qu'à l'exigence de l'article 58.2 de cette loi;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf recommande à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'autoriser le lotissement et l'aliénation d'une partie du lot numéro 4 655 068 appartenant à monsieur Frédéric Des Rochers.

Rés.2016-06-139 Autorisation signature servitude avec madame Carole Duval

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire et madame la greffière soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une servitude réelle et perpétuelle pour l'installation d'un ponceau sous la rue de la Rivière, sur une partie du lot 2 981 614 avec madame Carole Duval, tel que la description technique préparée par monsieur Éric Lortie arpenteur-géomètre en date de juin 2016.

Rés.2016-06-140 Autorisation demande de subvention PIC150

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf autorise madame Danielle M. Bédard, directrice générale à présenter une demande de subvention dans le cadre du Programme d'infrastructure communautaire de Canada 150 (PIC 150) pour des travaux de rénovation à l'actuel hôtel de ville (297, 1^{re} Avenue).

Rés.2016-06-141 Projet « Escouade bleue »

Considérant qu'un projet pilote de l'escouade bleue a été formé dans le cadre du financement du Fonds aluminerie de Deschambault;

Considérant que l'équipe de l'escouade bleue fera du porte-à-porte pour informer et sensibiliser les citoyens sur le territoire de la Municipalité de Deschambault-Grondines et de la Ville de Portneuf;

Considérant que le coordonnateur et les trois agents de sensibilisation feront également de la patrouille sur les territoires notamment afin d'informer les citoyens sur la réglementation concernant l'usage de l'eau potable;

Il est proposé par monsieur le conseiller Bruno Cormier et adopté à l'unanimité;

QUE monsieur le maire soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, l'Entente de partenariat visant la réalisation du : « Projet pilote d'une escouade bleue – Été 2016 ».

Rés.2016-06-142 Prêt de terrain à monsieur Normand Godin

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf accepte de prêter le terrain asphalté, anciennement du marché public, en bordure de la 2^e Avenue, à monsieur Normand Godin du Resto-Gare Portneuf afin de lui permettre de louer des espaces, pour la saison estivale soit de juin à septembre inclusivement et de permettre la vente de différents produits.

QUE cette autorisation soit accordée pour une période de trois ans (2016-2017-2018).

QUE le promoteur devra assumer les frais d'électricité, d'eau, de toilette chimique, des assurances inhérentes et de s'assurer de garder les lieux salubres ainsi que la tranquillité pour le voisinage.

Rés.2016-06-143 Demande au ministère des Transports du Canada

Considérant que le quai de Portneuf est une infrastructure importante pour la région;

Considérant que le ministère des Transports du Canada a entamé une phase de vente de cette installation portuaire et qu'un acheteur potentiel a manifesté son intention d'en faire l'acquisition;

Considérant que la Ville de Portneuf possède une marina qui est annexée physiquement au quai;

Considérant que la Ville de Portneuf a un projet de développement récréotouristique pour le quai et son terrain adjacent au quai;

Considérant que la Ville de Portneuf désire faire connaître ses préoccupations à transports Canada et à l'acheteur potentiel du quai;

Considérant que la Ville de Portneuf désire connaître l'identité de l'acheteur potentiel dans le cadre du programme de transfert des installations portuaires afin de vérifier la compatibilité de son projet de développement versus les projets de l'acheteur potentiel;

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et résolu à l'unanimité:

QUE la Ville de Portneuf demande à transport Canada de lui dévoiler l'identité de l'acheteur potentiel.

QU'une rencontre soit organisée entre la Ville, transport Canada et l'acheteur potentiel afin que les représentants de la ville de Portneuf puissent faire part de leurs préoccupations si une vente se conclut entre ces deux parties.

Rés.2016-06-144 Demande au gouvernement du Québec, réglementation chiens dangereux

Considérant que de nombreux enfants et adultes ont été attaqués ou mordus par des gros chiens à plusieurs reprises au cours des dernières années et que dans la majorité des cas, le chien en question était un pitbull;

Considérant que plusieurs de ces attaques ont causé des blessures graves et même la mort;

Considérant que le propriétaire du chien n'est pas toujours en mesure de contrôler son animal lors de ces attaques;

Considérant que les pitbulls sont de gros chiens et qu'il semble facile de les entraîner afin d'en faire des chiens de garde, d'attaque et même de combat;

Considérant que certaines municipalités du Québec ont déjà des règlements qui encadrent ou interdisent les pitbulls et autres races apparentées, tandis que d'autres villes n'en ont pas;

Considérant que la sécurité des citoyens doit avoir priorité sur le droit d'être propriétaire d'un chien dangereux;

Considérant que l'Ontario a déjà des règlements très sévères qui pourraient servir de guide à ce sujet;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf demande au gouvernement du Québec d'agir rapidement afin de réglementer la possession par un individu d'un chien dangereux, qu'il soit de race pitbull ou autre apparentée.

QUE cette résolution soit transmise à toutes les municipalités de la MRC de Portneuf, au député provincial, M. Michel Matte, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités.

Rés.2016-06-145 Appui parrainage d'une famille syrienne

Considérant qu'un « comité de parrainage d'une famille syrienne » a été créé, lequel est formé de personnes de Donnacona, Cap-Santé et Portneuf motivées à accueillir une famille de réfugiés dans la communauté;

Considérant que le comité effectue actuellement une campagne afin de recueillir les appuis et les sommes nécessaires pour l'accueil de cette famille;

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

QUE la Ville de Portneuf appuie le « comité de parrainage d'une famille syrienne » dans sa demande au comité d'accueil des réfugiés St-Yves de faire venir une famille syrienne vivant actuellement dans un camp de réfugiés au Liban, aux fins de parrainage.

Rés.2016-06-146 Autorisation de passage, Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage de la Fondation québécoise pour les enfants malades du cœur sur notre territoire le 17 septembre 2016.

Rés.2016-06-147 Autorisation de passage, Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer 2016

Il est proposé par madame la conseillère Joëlle Genois et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise le passage du Cyclo-Défi Enbridge contre le cancer sur notre territoire le 10 juillet 2016.

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise l'utilisation du terrain à côté du puits Provencher comme aire de repos pour les cyclistes.

Rés.2016-06-148 Chemin de fer Québec-Gatineau, voie de contournement

depuis plusieurs années des démarches pour réaliser une voie de contournement

Considérant que la Ville de Portneuf a entrepris

Considérant que des rencontres ont été tenues en présence du directeur des travaux publics, les ingénieurs de la firme WSP Canada ainsi qu'un intervenant du Chemin de fer Québec-Gatineau;

Considérant qu'une évaluation détaillée de sécurité du nouveau passage à niveau a été déposée par la firme WSP Canada en septembre 2015;

Considérant qu'en janvier 2016 l'étude de sécurité a été approuvée par la compagnie de Chemin de fer Québec-Gatineau;

Considérant que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a rendu une décision favorable au projet de la voie de contournement en date du 4 mai 2016;

Considérant que la Ville de Portneuf est rendue aux dernières étapes de la réalisation de la voie de contournement

Il est proposé par madame la conseillère Karine St-Arnaud et adopté à l'unanimité;

QUE le conseil municipal de la Ville de Portneuf demande au Chemin de fer Québec-Gatineau de réactiver le dossier, le plus rapidement possible, afin de ne pas retarder le début des travaux de la voie de contournement.

Période de questions

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 21h24 Fin : 21h28

Levée de l'assemblée

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 21 : 29 hres.

Maire

Greffière

Annexe

N° du règlement	Dépense prévue au règlement	Emprunt prévu au règlement	Nouveau montant de la dépense	Nouveau montant de l'emprunt	Appropriation		Promoteurs	Paiement comptant	Solde résiduaire à annuler
					Fonds général	Subvention			
81	1 379 776	804 776	1 213 164	641 091	572 073	0	0	163 685	
338	1 272 810	706 021	1 265 316	534 770	566 789	163 757		171 251	
333	205 404	205 985	205 404	154 053		51 351		51 351	
59	116 000	116 000	112 300	112 300				3 700	

*Si le montant de l'emprunt qui a été financé de façon permanente est supérieur au montant réel de la dépense, la municipalité ne peut réduire le montant de la dépense et de l'emprunt en deçà du montant de l'emprunt contracté.

ANNEXE A – Reddition de comptes

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les hommes que les femmes, lorsque le contexte s'y prête.

1- IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Municipalité : PORTNEUF

MRC : PORTNEUF

Code géographique : 34048

Région administrative : CAPITALE-NATIONALE

Période visée : 01-01-2015 AU 31-12-2015

Somme versée par le Ministère pour l'entretien du réseau routier local : 127 320 \$

2- DESCRIPTION DES INTERVENTIONS

Inscrire les interventions et les frais encourus sur les routes admissibles au Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.
(Interventions listées au Tome VI – Entretien, collection Normes – Ouvrages routiers, MTMDET)

ENTRETIEN

Systèmes de sécurité

Signalisation, marquage, éclairage, dispositifs de retenue.

Chaussées

Entretien, réparation, balayage et ramassage des débris, surfaces de roulement, accotements en matériaux granulaires, entretien des fondations.

Systèmes de drainage

Nettoyage et curage des fossés latéraux et/ou de décharges, entretien de la protection contre l'invasion des fossés et bassins, réparation des clovis, nettoyage des regards, des regards-puissards et des puits, nettoyage des conduites fermées, poudoux.

Abords de route

Entretien des espaces verts, enlèvement des débris des espaces verts, tonte et fauchage, débroussaillage, abattage et émondage d'arbres, entretien des clôtures et des bornes antiéblouissement, entretien des parcs routiers et aires de repos, entretien des bordures et murets.

Autres

Précisez : _____

TOTAL ► 367 243 \$*

* Si le grand total des frais encourus n'atteint pas 90 % de la somme versée par le MTMDET, fournir les explications.

3- RESPONSABILITÉ

Opicette M. Bolduc _____
Signature du responsable

2016.05.27
Date (année-mois-jour)

ANNEXE B – Rapport de vérification

Note : La forme masculine utilisée dans ce formulaire désigne aussi bien les femmes que les hommes, lorsque le contexte s'y prête.

1- IDENTIFICATION DE LA MUNICIPALITÉ

Municipalité : PORTRNEUF

MRC : PORTRNEUF

Code géographique : 34048

Région administrative : CAPITALE-NATIONALE

Période visée : 01-01-2015 AU 31-12-2015

Somme versée par le Ministère pour l'entretien du réseau routier local :

127 320 \$

2- DÉTAIL DES FRAIS ENCOURUS PAR LA MUNICIPALITÉ

ENTRETIEN		
	Systèmes de sécurité	\$
	Chaussées	367 243 \$
	Systèmes de drainage	\$
	Abords de route	\$
AUTRES, précisez : _____		\$
	TOTAL	367 243 \$

Commentaires et observations :

Les informations financières de la Ville sont structurées selon le système de codage du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. En conséquence, le niveau de détail demandé pour les dépenses d'entretien d'été n'est pas accessible au prix d'un effort raisonnable. De plus, ce niveau de détail n'est pas exigé à l'annexe A qui doit être complétée par la Ville. En conclusion, aucun travail n'a été effectué dans le but de distinguer ces dépenses. Enfin, toutes les dépenses générales telles que les salaires, les avantages sociaux, etc. ont été réparties au prorata du nombre de kilomètres de route.

3- ATTESTATION

J'atteste que les renseignements fournis sont exacts et que les interventions effectuées par la Municipalité respectent les conditions du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Nom du vérificateur (en lettres moulées)

Signature

Date (Année-Mois-Jour)

Note au vérificateur : A défaut de compléter l'annexe B, le vérificateur doit rédiger un rapport spécial de vérification admettant au libellé recommandé dans les pages 50 et 51 le fait que les dépenses d'entretien d'été ne sont pas accessibles au prix d'un effort raisonnable. Ce rapport spécial de vérification sera joint aux Rapports spéciaux – rapports de vérification sur des dépenses effectuées pour des dépenses d'entretien d'été et « Rapports spéciaux – rapports de vérification sur le respect de dispositions contractuelles, légales ou réglementaires ».